

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 617

5 mars 2015

### SOMMAIRE

<b>ABB + ZU S.A.</b> .....	<b>29575</b>	<b>Murex International Luxembourg S.A.</b> ...	<b>29589</b>
<b>AEW Europe S.à r.l.</b> .....	<b>29614</b>	<b>Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l.</b> .....	<b>29577</b>
<b>A.F.P. S.à r.l.</b> .....	<b>29576</b>	<b>Petrus International S.A.</b> .....	<b>29576</b>
<b>A.G. Consulting S.A.</b> .....	<b>29576</b>	<b>PMI</b> .....	<b>29572</b>
<b>Agroma</b> .....	<b>29575</b>	<b>Pyramis Consulting &amp; Management S.A.</b> .....	<b>29572</b>
<b>Al Rayyan tourism &amp; investment Company Europe S.à r.l.</b> .....	<b>29574</b>	<b>Queensberry House Building</b> .....	<b>29572</b>
<b>BakeMark Holdings S.à r.l. B.V.</b> .....	<b>29589</b>	<b>ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>29573</b>
<b>Chauffage Nuddelsfabrik S.A.</b> .....	<b>29616</b>	<b>Samarec S.A.</b> .....	<b>29573</b>
<b>Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> ...	<b>29575</b>	<b>Skipper Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>29583</b>
<b>Elektra Purchase No. 32 S.A.</b> .....	<b>29613</b>	<b>Smyrna Investor S.à r.l.</b> .....	<b>29570</b>
<b>Esther Goldstern Fine Real Estate S.A.</b> ...	<b>29572</b>	<b>Sofiso</b> .....	<b>29590</b>
<b>Food Delivery Holding 20 S.à.r.l.</b> .....	<b>29596</b>	<b>Sud Petrol S.A.</b> .....	<b>29570</b>
<b>Lady Luxe</b> .....	<b>29571</b>	<b>Technical Industry Solutions S.à.r.l.</b> .....	<b>29586</b>
<b>Lafilux</b> .....	<b>29570</b>	<b>Toto Private S.A. SPF</b> .....	<b>29574</b>
<b>Le Rocher</b> .....	<b>29612</b>	<b>Trek Invest S.A.</b> .....	<b>29575</b>
<b>Level Seven S.à r.l.</b> .....	<b>29571</b>	<b>Vaessen-Aaby S.à.r.l.</b> .....	<b>29574</b>
<b>Librairie LE MONDE</b> .....	<b>29571</b>	<b>Vocéro Investissements S.A.</b> .....	<b>29574</b>
<b>Livenza S.A.</b> .....	<b>29571</b>	<b>WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>29573</b>
<b>Mediterraneo Vip S.A.</b> .....	<b>29570</b>	<b>Whirlpool International Manufacturing S. à r.l.</b> .....	<b>29607</b>
<b>M.G.N. Sud Sàrl</b> .....	<b>29571</b>		
<b>MKM Luxembourg Holding S.à r.l.</b> .....	<b>29576</b>		
<b>MMXV S.A.</b> .....	<b>29579</b>		
<b>Multioptique Ltd International S.A.</b> .....	<b>29570</b>		

**Smyrna Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 158.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016755/10.

(150019895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Sud Petrol S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4450 Belvaux, 65, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 166.931.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 30 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015016768/10.

(150019809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Multioptique Ltd International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 19.010.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015017480/11.

(150020487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Lafilux, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 48.904.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015017396/11.

(150020444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Mediterraneo Vip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 122.184.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEDITERRANEO VIP S.A.*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015017464/12.

(150020844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Librairie LE MONDE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.943.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017410/10.

(150020144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Lady Luxe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.779.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015017395/10.

(150020611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Level Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LEVEL SEVEN S.À R.L.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015017409/11.

(150020115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Livenza S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 12, rue Schaarfeneck.

R.C.S. Luxembourg B 144.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015017413/11.

(150021261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**M.G.N. Sud Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.296.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour M.G.N. SUD SARL*

*Société à responsabilité limitée*

*FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA*

Référence de publication: 2015017424/12.

(150020874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Esther Goldstern Fine Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.144.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016446/9.

(150019659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**PMI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 50.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015016697/10.

(150019520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Pyramis Consulting & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9678 Nothum, 1, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 janvier 2015.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2015016701/13.

(150019796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Queensberry House Building, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.594.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue extraordinairement le 27 janvier 2015*

L'assemblée décide de réélire les gérants et le réviseur d'entreprises pour une nouvelle période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015, comme suit:

*Conseil de gérance:*

- M. Stefano CERVONE, demeurant professionnellement au 39, via Arno, I-00198 Rome, gérant;
- M. Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;
- M. Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant.

*Personne chargée du contrôle des comptes:*

- KPMG Luxembourg, Société Coopérative, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 149.133, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015016703/21.

(150019734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.670.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.  
Pour: ROTHLEY PRIVATE S.A. SPF  
Experta Luxembourg  
Société anonyme

Référence de publication: 2015016717/17.

(150019389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 75.342.100,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

EXTRAIT

Transfert de siège social et changement de dénomination de l'associé unique de la Société

Suite à un acte notarié daté du 15 juillet 2013, le siège social de l'associé unique de la Société a été transféré du 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 4 juillet 2013.

Suite au même acte notarié, la dénomination de l'associé unique de la Société a été changée en MWV Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 janvier 2015.  
Pour WESTVACO Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015016816/18.

(150019409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Samarec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.365.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> décembre 2014:

- la démission de Madame Elisa Paola ARMANDOLA de son poste d'administrateur a été acceptée.
- Monsieur Giacomo DI BARI, né le 04 novembre 1969 à Ettelbruck (Luxembourg), et domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de Madame Elisa Paola ARMANDOLA, démissionnaire.

- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Le mandat des administrateurs s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 29/12/2014.  
Pour: SAMAREC S.A.  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme

Référence de publication: 2015016739/19.

(150019601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Vaessen-Aaby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9459 Longsdorf, 4, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 134.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015016802/10.

(150019516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

**Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015016850/11.

(150020594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Toto Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.565.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

*Pour: TOTO PRIVATE SA SPF**Experta Luxembourg**Société anonyme*

Référence de publication: 2015016797/16.

(150019386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

**Vocéro Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.470.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants tenue en date du 30 janvier 2015*

M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mlle Virginie GUILLAUME, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

*Pour extrait sincère et conforme**Pour Vocéro Investissements S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015016803/17.

(150019852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

**ABB + ZU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Ale Berbuenger Wee.

R.C.S. Luxembourg B 78.425.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015016869/10.

(150019969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Agroma, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 171.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015016887/10.

(150021061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.161.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l.

M.P. Paul Galliver

Manager

Référence de publication: 2015017094/14.

(150020852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Trek Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.581.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue en date du 30 décembre 2014, que

L'assemblée a pris note de la démission du Commissaire aux comptes KSANTEX S.à.r.l. (numéro RCS Luxembourg: B152619) avec effet au 31 décembre 2014.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux comptes la société SEPRA INVEST S.à.r.l. (numéro RCS Luxembourg: B169294), avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015016799/20.

(150019917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

**A.F.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 106.014.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016842/9.

(150021087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016843/9.

(150020401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Petrus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRUS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015016689/13.

(150019253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**MKM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 157.638.

*Résolutions de l'associé unique du 23 décembre 2014*

UNITED GROUP S.A., une société constituée sous le droit Luxembourgeois, numéro RCSL B 130.585, ayant son siège social au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, agissant en sa qualité de l'associé unique et représentant la totalité du capital de la Société pris la résolution suivante, avec effet immédiat:

(A) accepter la démission du gérant unique actuel Monsieur Alexander TKACHENKO, né à Moscou (Russie), le 05 Février 1974, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

(B) nommer Monsieur Diyar YAKUBOV, né à Khorezm région,(Ouzbékistan), le 21 octobre 1981, demeurant professionnellement au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, comme nouveaux gérant unique avec effet immédiate et ce pour une période illimitée;

(C) D'approuver et de ratifier le transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg à 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

UNITED GROUP S.A.

Berfol S.R.O. / Diyar YAKUBOV

Mrs. Zuzana KRATENOVA / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015015986/23.

(150018391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---



**Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.801.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B, L.P, a company governed by the laws of Bermudas, having its registered office at 16, par la Ville Road, bâtiment Century House, HM08 Hamilton, Bermudas and registered with the Bermuda register of companies under number 34876,

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, on 10 December 2014.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares being the sole shareholder (“Sole Shareholder”) of “Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number R.C.S Luxembourg B 99801 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated March 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 13, 2004, number 504, page 24146.

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notary deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated March 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 20, 2011, number 1336, page 64096.

All the one hundred (100) shares of the Company with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) are duly represented at the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company (the “Meeting”), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into voluntary liquidation;
2. Appointment of Quorum Investments S.à r.l. as liquidator of the Company and determination of its powers;
3. Discharge to the managers of the Company;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator:

Quorum Investments S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B58442, as Liquidator (the “liquidateur”) of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to grant discharge to the managers of the Company and release them from liability in respect of the execution of their mandate with regards to the period from January 1<sup>st</sup>, 2014 to December 17, 2014.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B, L.P., une société de droit des Bermudes, avec siège social au 16, la Ville Road, bâtiment Century House, HM08 Hamilton, Bermudes et immatriculée auprès du Registre des Compagnies des Bermudes sous le numéro 34876,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privée, en date du 10 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à.r.l.», avec siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99801 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 mai 2004 sous le numéro 503, page 24146.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 18 juin 2011 sous le numéro 1329, page 63783 et le 20 juin 2011 sous le numéro 1336, page 64096.

Toutes les cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) sont dûment représentées à l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société («l'Assemblée»), qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Quorum Investments S.à.r.l. en tant que liquidateurs de la société et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux gérants de la Société;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

Quorum Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58442.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société, pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 17 décembre 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62831. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016007/131.

(150018533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

### **MMXV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.031.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le six janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

ESPERIA Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B166.905,

ici dûment représentée par son gérant unique, Monsieur Alexandre PHAN, expert-comptable, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "MMXV S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

#### **Art. 3.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra

accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

3.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

3.7. La société pourra également prêter des services de conseil de toute entreprise, organisation ou société, l'étude, la promotion et la surveillance de projet économique tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Le siège social pourra être transféré dans les limites de la commune sur simple décision du conseil d'administration.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

### Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré en EUR
- ESPERIA Luxembourg S.à r.l. . . . . .	100	31.000

Les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31 000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

### Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- A été appelé à la fonction d'administrateur unique:

- Monsieur Alexandre PHAN, administrateur de sociétés, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

3.- A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «MONCLER ADVISORY S.à r.l.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.895.

4.- Le siège social est établi à L-2320 Luxembourg, 94A Boulevard de la Pétrusse.

5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre PHAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 janvier 2015. Relation GAC/2015/410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015015987/232.

(150019138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

### **Skipper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 215.821,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.229.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,

ON THE NINETEENTH DAY OF DECEMBER.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg-city.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of Skipper Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 138.229, incorporated by deed a deed of the Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 7 April 2008, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1297 of 28 May 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 368, on 10 February 2014.

The General Meeting was opened by Mr Manuel MOUGET, employee, residing professionally in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary and scrutineer Mr Benoit TASSIGNY, residing professionally in Luxembourg, (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

#### *Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 50,830.00 in order to bring it from its current amount of EUR 266,651.00 to an amount of EUR 215,821.00, through the cancellation of all of the 5,083,000 Class F Shares of EUR 0.01 each, which have been repurchased by the Company;

2. Subsequent amendment of Article 6.1.1 of the Articles of the Company;

The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The General Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty thousand eight hundred thirty Euro (EUR 50,830.00) in order to bring it from its current amount of two hundred sixty six thousand six hundred fifty-one Euro (EUR 266,651.00) to an amount of two hundred fifteen thousand eight hundred twenty one Euro (EUR 215,821.00), through the cancellation of all of the five millions eighty-three thousand (5,083,000) Class F of one Euro cent (EUR 0.01) each, which have been repurchased by the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 6.1.1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred fifteen thousand eight hundred twenty one Euro (EUR 215,821.00) represented by twenty one million five hundred eighty two thousand one hundred (21,582,100) shares (parts sociales) of one Euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up consisting of:

- a) 1,250,100 class "A" shares (the "Class A Shares"),
- b) 5,083,000 class "B" shares (the "Class B Shares"),
- c) 5,083,000 class "C" shares (the "Class C Shares"),
- d) 5,083,000 class "D" shares (the "Class D Shares"), and
- e) 5,083,000 class "E" shares (the "Class E Shares"),

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to E Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

There being no further business, the General Meeting is closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,



LE DIX-NEUVIEME JOUR DE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg ville,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de Skipper Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.229, constituée suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1297 le 28 mai 2008, (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378, du 10 février 2014.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.830,00 pour le réduire de son montant actuel de EUR 266.651,00 à un montant de EUR 215.821,00, par l'annulation des 5.083.000 parts sociales de classe F, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01, qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société;

Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

II. Au vu de la prédite liste de présence, toutes les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille huit cent trente Euro (EUR 50.830,00) pour le réduire de son montant actuel de deux cent soixante-six mille six cent cinquante-et-un Euro (EUR 266.651,00) à un montant de deux cent quinze mille huit cent vingt-et-un Euro (EUR 215.821,00), par l'annulation des cinq millions quatre-vingt-trois mille (5.083.000) parts sociales de classe F, chacune d'une valeur nominale de un centième d'Euro (EUR 0,01), qui ont été rachetées par la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.1.** Le capital social est fixé à deux cent quinze mille huit cent vingt-et-un Euro (EUR 215.821,00), représenté par vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cent (21.582.100) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées, réparti de la manière suivante:

- a) 1.250.100 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- b) 5.083.000 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- c) 5.083.000 parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- d) 5.083.000 parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D"), et
- e) 5.083.000 parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque E sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015016205/139.

(150018634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**T.I.S S.à.r.l., Technical Industry Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 32, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 194.026.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

- La société privée à responsabilité limitée de droit belge «GENTEN PGmbH», avec siège social à B-4770 Amblève, 4, Aussenbornerweg, Schoppen, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises belge, sous le numéro 0416.707.446, représentée par ses gérants, ayant le pouvoir d'engager la société par leur signature collective, à savoir Monsieur Bruno GENTEN, né le 9 juin 1969 à Malmedy (B), demeurant à B-4760 Bullange, 38, Zur Rotheck, Monsieur Stephan GENTEN, né le 8 avril 1971 à Malmedy (B), demeurant à B-4770 Amblève, 9, Hallbach, Schoppen et Monsieur Herbert GENTEN, demeurant à B-4760 Bullange, 13, Am Hügel, lequel ici représenté par Monsieur Bruno GENTEN, prénommé, en vertu d'une procuration donné sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, les autres comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- La société privée à responsabilité limitée de droit belge «MC-Elec», avec siège social à B-4760 Bullange, 8, Am Marktplatz, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises belge, sous le numéro 0828.619.629, représentée par son gérant unique, ayant le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, à savoir Monsieur Christophe MOUSTIER, né le 13 juillet 1976 à Soest (B), demeurant à B-4760 Bullange, 8, Am Marktplatz.

Lesquels comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés et exercer un mandat de gérant, administrateur, commissaire, prendre des participations dans des sociétés en commandite et agir comme associé-commandité ou associé commanditaire dans ces entités.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société pourra emprunter ou accorder des crédits et avances aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale, dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société adopte la dénomination sociale suivante: «Technical Industry Solutions S.à r.l.», en abrégé «T.I.S. S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature du/des gérants, conformément aux pouvoirs de signatures déterminés par l'associé unique ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

1) GENTEN PGmbH, précitée, Cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
2) MC-Elec, précitée, Cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Bruno GENTEN, né le 9 juin 1969 à Malmedy (B), demeurant à B-4760 Bullange, 38, Zur Rotheck;
  - Monsieur Stephan GENTEN, né le 8 avril 1971 à Malmedy (B), demeurant à B-4770 Amblève, 9, Hallbach, Schoppen;
  - Monsieur Christophe MOUSTIER, né le 13 juillet 1976 à Soest (B), demeurant à B-4760 Bullange, 8, Am Marktplatz.
- 3.- La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un des gérants.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9990 Weiswampach, 32, Duarrefstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. GENTEN, C. MOUSTIER, S. GENTEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1353. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016221/175.

(150018994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

#### **Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016638/9.

(150019407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

#### **BakeMark Holdings S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.987.870,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015016348/10.

(150019351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

**Sofiso, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 194.014.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SOCIETE FINANCIERE DE SOURY» (la «Société»), société par actions simplifiée de droit français avec siège social jusqu'à présent 2 boulevard de Reuilly, F-75012 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 502 849.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laura AUDIA, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe COUIC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg-Ville avec effet au 5 janvier 2015 sans dissolution de la Société, dont la personnalité juridique sera maintenue. Acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société au droit luxembourgeois;

2.- Clôture du premier exercice social luxembourgeois au 31 décembre 2015;

3.- Changement de la dénomination sociale de la Société en «SOFISO»;

4.- Transformation de la Société en société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

5.- Modification de l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société a également pour objet l'animation et la coordination des sociétés qui lui sont juridiquement liées, notamment par l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»;

6.- Fixation du capital social de la société à EUR 160.000,00, représenté par 10.000 parts sociales d'une valeur de EUR 16,00 chacune;

7.- Refonte subséquente des statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise;

8.- Fixation du nombre des gérants à trois. Election des nouveaux gérants et fixation de la durée de leur mandat;

9.- Fixation de l'adresse du siège social de la Société;

10.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Paris, France, à Luxembourg-Ville, que par décisions d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à laquelle toutes les actions représentant l'intégralité du capital étaient représentées, tenue à Chavanod (France) le 12 décembre 2014 le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit français à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider d'après le droit luxembourgeois le transfert en question et la modification des statuts en conformité à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Paris, France à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société et sans discontinuité de la personnalité juridique, d'accepter la nationalité luxembourgeoise pour la Société et de soumettre la Société au droit luxembourgeois.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de clôturer le premier exercice social luxembourgeois de la Société au 31 décembre 2015.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de changer la dénomination sociale de la Société en «SOFISO».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société a également pour objet l'animation et la coordination des sociétés qui lui sont juridiquement liées, notamment par l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital social de la Société est fixé à CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 160.000,00), représenté par DIX MILLE (10.000) parts sociales d'une valeur de SEIZE EUROS (EUR 16,00) chacune.

Les dix mille (10.000) parts sociales sont réparties comme suit:

	Nombre de parts sociales		
	Nue propriété	Usufruit	Pleine propriété
1) Madame Mélaïne BOGET, de nationalité française, née le 16 février 1992 à Nogent-Sur-Marne, France, demeurant 1-3 Route de Chaulgnes, Le Grand Soury, 58400 Champvoux, France . . . . .	2.198		601
2) Monsieur Christophe BOGET, de nationalité française, né le 2 décembre 1960 à Bordeaux, France, demeurant 1-3 Route de Chaulgnes, Le Grand Soury, 58400 Champvoux, France . . . . .		4.500	1.602
3) Monsieur Baptiste BOGET, de nationalité française, né le 28 août 1995 à Pessac, France, demeurant 1-3 Route de Chaulgnes, Le Grand Soury, 58400 Champvoux, France . . . . .	2.198		601
4) Madame Fabienne BOGET, de nationalité française, née le 15 octobre 1964 à Nogent-Sur-Marne, France, demeurant 1-3 Route de Chaulgnes, Le Grand Soury, 58400 Champvoux, France . . . . .		2.094	1
5) Madame Marine BOGET, de nationalité française, née le 15 avril 1990 à Paris, France, demeurant 1-3 Route de Chaulgnes, Le Grand Soury, 58400 Champvoux, France . . . . .	2.198		601
TOTAUX . . . . .	6.594	6.594	3.406

#### Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'adopter les statuts suivants:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «SOFISO».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et



brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société a également pour objet l'animation et la coordination des sociétés qui lui sont juridiquement liées, notamment par l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 160.000,00), représenté par DIX MILLE (10.000) parts sociales d'une valeur de SEIZE EUROS (EUR 16,00) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs ou pour cause de mort que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date de refus de cession.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Huitième résolution*

Le nombre de gérants est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

1.- Monsieur Christophe BOGET, né le 2 décembre 1960 à Bordeaux, France, demeurant 1-3 Route de Chaulgnes, Le Grand Soury, 58400 Champvoux, France, gérant de sociétés, comme gérant de catégorie A.

2.- Madame Fabienne BOGET, née le 15 octobre 1964 à Nogent-Sur-Marne, France, demeurant 1-3 Route de Chaulgnes, Le Grand Soury, 58400 Champvoux, France, gérant de société, comme gérant de catégorie A.

3.- Monsieur Richard HAWEL, né le 14 août 1964 à Jersey, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

*Neuvième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, L. AUDIA, C. COUIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 janvier 2015. Relation: EAC/2015/573. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015016207/350.

(150018524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**Food Delivery Holding 20 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.009.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of January,

Before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., a limited liability corporation (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its statutory seat in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under B 175738, having its business address at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Julien De Mayer, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin on 8<sup>th</sup> January 2015.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Food Delivery Holding 20 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two (2) different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant shareholders resolutions and the managers be identified with respect to the class they belong.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

#### **Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote. In the event where the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), such minutes shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), such copies or excerpts shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers; in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound by the joint signatures of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

### **E. Audit and supervision**

#### **Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed are fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.



The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an unlimited term:

- Mr Ralf Wenzel, born in Berlin, Germany, on 8 August 1979, professionally residing at Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Ulrich Binninger, born in Trier, Germany, on 30 August 1966, professionally residing at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxembourg;

- Mr Julien De Mayer, born in Etterbeek, Belgium on 9 April 1982, professionally residing at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Any one manager of the Company, regardless of his category, is authorized to sign solely, on behalf of the sole shareholder, the shareholders register of the Company that will be created upon incorporation of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunten Januar.

Vor uns, Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

#### **IST ERSCHIENEN:**

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 175738, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

hier vertreten durch Julien De Mayer, legal counsel, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 8. Januar 2015, ausgestellt in Berlin.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei hat den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu beurkunden, welche sie mit der folgenden Satzung gründen möchte:

#### **A. Name - Zweck - Dauer - Sitz**

**Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Food Delivery Holding 20 S.à r.l. (die "Gesellschaft"), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.

#### **Art. 2. Zweck der Gesellschaft.**

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheine bzw. Wertpapieren.

2.4 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur vornehmen sowie solche, welche das geistige Eigentum betreffen oder im Zusammenhang mit Grundeigentum stehen und die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

### **Art. 3. Dauer.**

3.1 Die Gesellschaft wird für unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird.

### **Art. 4. Sitz.**

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, kann er in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

4.4 Sollte der Rat der Geschäftsführer entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

## **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

### **Art. 5. Gesellschaftskapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

### **Art. 6. Anteile.**

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit jeweils dem gleichen Nominalwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein vergleichbares, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

### **Art. 7. Anteilsregister - Übertragung von Anteilen.**

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, welches von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem derartigen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Inter vivos dürfen die Anteile neuen Gesellschaftern nur vorbehaltlich der Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten gemäß Artikel 1690 des Code Civil wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters an neue Gesellschafter nur mit Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an Eltern, Nachkommen oder den/die überlebende/n Ehepartner/in übertragen werden oder jedem anderem gesetzlichen Erben des verstorbenen Gesellschafters.

### C. Entscheidungen der Gesellschafter

#### Art. 8. Gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter.

8.1 Die Gesellschafterversammlung ist mit allen Rechten ausgestattet, welche ihr durch das Gesetz und diese Satzung übertragen wurden.

8.2 Jeder Gesellschafter darf unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen.

8.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen gemeinsame Entscheidungen, welche ansonsten der Gesellschafterversammlung vorbehalten wären, schriftlich gefasst werden. In diesem Fall erhält jeder Gesellschafter den Text der Beschlüsse oder Entscheidungen in ausformulierter Form und übt sein Stimmrecht schriftlich aus.

8.4 Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften des Abschnitts XII des Gesetzes von 1915 und dieser Satzung aus. In diesem Fall ist jeder Bezug auf die „Gesellschafterversammlung“ in der vorliegenden Satzung als Bezug auf den Alleingesellschafter, je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, zu verstehen und die Befugnisse der Gesellschafterversammlung werden vom Alleingesellschafter ausgeübt.

**Art. 9. Gesellschafterversammlung.** Falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss jährlich innerhalb von sechs (6) Monaten vor dem Ende des Geschäftsjahres mindestens eine Gesellschafterversammlung in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort abgehalten werden, wie in der Einberufungsbekanntmachung zu dieser Versammlung genauer bestimmt. Andere Gesellschafterversammlungen finden an dem Ort und zu der Zeit statt, welcher in der entsprechenden Einberufungsbekanntmachung genauer bestimmt werden. Falls alle Gesellschafter in einer Versammlung anwesend oder vertreten sind und auf sämtliche Einberufungsformalitäten verzichtet haben, kann die Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Ankündigung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

#### Art. 10. Quorum und Abstimmung.

10.1 Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Anteile hält.

10.2 Vorbehaltlich anderer Regelungen dieser Satzung oder des Gesetzes, die ein höheres Mehrheitsverhältnis vorsehen, bedürfen gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter der Zustimmung von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten. Falls diese Mehrheit in einer ersten Gesellschafterversammlung oder einer ersten schriftlichen Konsultation der Gesellschafter nicht erreicht wird, können die Anteilseigner ein weiteres Mal mit derselben Tagesordnung einberufen werden oder per Einschreiben dieselben schriftlichen Beschlussvorschläge erhalten und Entscheidungen werden wirksam mit der Mehrheit der wirksam abgegebenen Stimmen gefasst, unabhängig vom Anteil des durch sie vertretenen Gesellschaftskapitals.

**Art. 11. Änderung der Nationalität.** Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft nur einstimmig ändern.

**Art. 12. Änderung der Satzung.** Eine Änderung der Satzung erfordert die Zustimmung (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens (ii) eine Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

### D. Geschäftsführung

#### Art. 13. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers - Zusammensetzung und Befugnisse des Rates der Geschäftsführer.

13.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, bilden diese einen Rat der Geschäftsführer.

13.2 Falls die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „alleiniger Geschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird, ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Rat der Geschäftsführer“ als Verweis auf den „alleinigen Geschäftsführer“ auszulegen.

13.3 Der Rat der Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse.

#### Art. 14. Ernennung, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.

14.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

14.2 Geschäftsführer können jederzeit und ohne Grund durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, ernannt oder abberufen werden.

14.3 Die Gesellschafterversammlung kann die Ernennung von Geschäftsführern zwei (2) unterschiedlicher Kategorien beschließen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Eine solche Klassifizierung der Geschäftsführer muss ordnungsgemäß im Protokoll der betreffenden Gesellschafterbeschlüsse festgehalten und die Geschäftsführer der Kategorie, der sie angehören, zugeordnet werden.

### **Art. 15. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.**

15.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt aus, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausgefüllt werden, welche im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Ernennung entscheidet.

15.2 Für den Fall, dass der alleinige Geschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

### **Art. 16. Einladung zu Sitzungen des Rates der Geschäftsführer.**

16.1 Der Rat der Geschäftsführer versammelt sich auf Einberufung eines beliebigen Geschäftsführers. Die Sitzungen des Rates der Geschäftsführer finden, soweit in der Einladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

16.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Zeitpunkt zu jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Einladung zu bezeichnen sind. Eine solche Einladung kann unterbleiben, falls alle Geschäftsführer schriftlich, per Faxschreiben, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie eines solchen unterzeichneten Dokuments ein hinreichender Nachweis ist. Eine Einladung zu Sitzungen des Rates der Geschäftsführer ist nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Rates der Geschäftsführer bestimmt worden sind, welcher allen Geschäftsführern übermittelt wurde.

16.3 Eine Einladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Einladungsvoraussetzungen abbedingen oder im Fall von schriftlichen Umlaufbeschlüssen, wenn alle Mitglieder des Rates der Geschäftsführer diesen zugestimmt und diese unterzeichnen.

### **Art. 17. Durchführung von Sitzungen des Rates der Geschäftsführer.**

17.1 Der Rat der Geschäftsführer kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden auswählen. Der Rat der Geschäftsführer kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise selbst ein Geschäftsführer sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer verantwortlich ist.

17.2 Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden, falls vorhanden, durch den Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer geleitet. In dessen Abwesenheit kann der Rat der Geschäftsführer ein anderes Mitglied des Rates der Geschäftsführer durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

17.3 Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer teilnehmen, indem er ein anderen Geschäftsführer schriftlich, per Faxschreiben, E-Mail oder durch ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Geschäftsführer kann einen oder mehrere, aber nicht alle anderen Geschäftsführer vertreten.

17.4 Eine Sitzung des Rates der Geschäftsführer kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel abgehalten werden, welches es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen. Eine Teilnahme an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung und die Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten.

17.5 Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

17.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Rates der Geschäftsführer teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Der Vorsitzende des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden, hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme. Sofern die Gesellschafterversammlung jedoch unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden Beschlüsse des Rates der Geschäftsführer nur dann wirksam gefasst, wenn sie von der Mehrheit der Geschäftsführer einschließlich mindestens eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter) gefasst werden.

17.7 Der Rat der Geschäftsführer kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung, per Faxschreiben, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Jeder Geschäftsführer kann seine Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines derart gefassten Beschlusses.

### **Art. 18. Protokoll von Sitzungen des Rates der Geschäftsführer - Protokoll der Entscheidungen des alleinigen Geschäftsführers.**

18.1 Das Protokoll einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer wird vom Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden oder, im Falle seiner Abwesenheit, vom Vorsitzenden pro tempore und dem Schriftführer (falls vorhanden) oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden solche Protokolle durch einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einen (1) Geschäftsführer der Kategorie B (oder deren Vertreter) unterzeichnet. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsver-

fahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden, oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden solche Kopien oder Auszüge durch einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einen (1) Geschäftsführer der Kategorie B (oder deren Vertreter) unterzeichnet.

18.2 Die Entscheidungen des alleinigen Geschäftsführers werden in ein Protokoll aufgenommen, welches vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet wird. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet.

**Art. 19. Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch (i) die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, durch die gemeinsame Unterschrift zwei (2) beliebiger Geschäftsführer wirksam verpflichtet; sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift mindestens eines (1) Geschäftsführers der Kategorie A und eines (1) Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter), oder (ii) durch die gemeinsamen Unterschriften oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/deren eine Unterschriftsbefugnis durch den Rat der Geschäftsführer übertragen worden ist, wirksam verpflichtet.

## E. Aufsicht und Prüfung der Gesellschaft

### Art. 20. Rechnungsprüfer/Wirtschaftsprüfer.

20.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden die Geschäfte der Gesellschaft durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)). Die Gesellschafterversammlung ernennt die Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

20.2 Ein Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

20.3 Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Recht der permanenten Überprüfung und Kontrolle aller Geschäfte der Gesellschaft.

20.4 Wenn die Gesellschafter im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen, in der jeweils gültigen Fassung, einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernennen, entfällt die Funktion des Rechnungsprüfers.

20.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden.

## F. Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinne - Abschlagsdividenden

**Art. 21. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

### Art. 22. Jahresabschluss und Gewinne.

22.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Anforderungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

22.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung ist nicht mehr verpflichtend, sobald und solange die Gesamtsumme dieser Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

22.3 Durch einen Gesellschafter erbrachte Einlagen in Rücklagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

22.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann die gesetzliche Rücklage entsprechend herabgesetzt werden, so dass diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

22.5 Auf Vorschlag des Rates der Geschäftsführer bestimmt die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen dieser Satzung wie der verbleibende Bilanzgewinn der Gesellschaft verwendet werden soll.

22.6 Ausschüttungen an die Gesellschafter erfolgen proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile.

### Art. 23. Abschlagsdividenden - Agio und andere Kapitalreserven.

23.1 Der Rat der Geschäftsführer kann Abschlagsdividenden auf Grundlage von Zwischenabschlüssen zahlen, welche vom Rat der Geschäftsführer vorbereitet wurden und belegen, dass ausreichende Mittel für eine Abschlagsdividende zur Verfügung stehen. Der ausschüttbare Betrag darf nicht die Summe der seit dem Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Summen, die einer Rücklage zugeführt werden, welche nach dem Gesetz von 1915 oder dieser Satzung nicht ausgeschüttet werden darf, übersteigen.

23.2 Das Agio, andere Kapitalreserven und andere ausschüttbare Rücklagen können, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und den Regelungen dieser Satzung, frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft im Einklang mit Artikel 3.2 dieser Satzung wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird haben die Liquidatoren die weitestgehenden Rechte für die Verwertung der Vermögenswerte und die Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss wird an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

## H. Schlussbestimmungen - Anwendbares recht

**Art. 25. Anwendbares Recht.** Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

### Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

2. Abschlagsdividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

### Zeichnung und Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) ausgegebenen Anteile wurden durch Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., vorbenannt, zum Preis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) gezeichnet.

Die Einlage für so gezeichnete Anteile wurde vollständig in bar erbracht, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die gesamte Einlage von in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

### Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.800 geschätzt.

### Beschlüsse des alleingeschafters

Der Gründungsgesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert und welcher auf eine formelle Einberufungsbekanntmachung verzichtet, hat daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Die folgende Person wird für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft ernannt:

- Herr Ralf Wenzel, geboren am 8. August 1979 in Berlin, Deutschland, geschäftsansässig in Johannistrasse 20, D-10117 Berlin.

Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Zeit als Kategorie B Geschäftsführer bestellt:

- Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxemburg.

- Herr Julien De Mayer, geboren am 9 April 1982 in Etterbeek, Belgien, geschäftsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

3. Jeder einzelne der Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, ist ermächtigt, das Anteilhaberregister, welches am Tag der Gründung der Gesellschaft erstellt wird, allein im Namen und für Rechnung des alleinigen Gesellschafters zu unterzeichnen.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass diese Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei verlesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.  
Gezeichnet: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Januar 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015015789/587.

(150018505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**Whirlpool International Manufacturing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 79.339.300,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.331.

The year two thousand fifteen, on the fifteenth day of January at 2:30 pm Luxembourg time.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Whirlpool Benelux N.V., a public limited liability company organized and existing under the laws of Belgium, with its registered address at 3, Nijverheidslaan, bus 1, B-1853 Strombeek-Bever, Belgium and registration number 0423.029.569 (“WVP Belgium”);

Whirlpool Europe B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, with its registered address at Heerbaan 50 - 52, 4817 NL Breda, the Netherlands, and registration number 20082046 (“WEBV”); and

Whirlpool America Holdings Corp., a Delaware corporation, with its registered address at 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808 United States of America, and registration number 4135682 (“WAHC”, together with WVP Belgium and WEBV, the “Shareholders”),

hereby all duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies, having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholders are the shareholders of Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 139.331 (the “Company”), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx notary on 9 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Memorial”) dated 12 July 2008, number 1722.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 2 October 2013 published in the Memorial dated 16 December 2013, number 3198.

II.- The 600,274 (six hundred thousand two hundred seventy-four) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the appearing parties expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 19,311,900 (nineteen million three hundred eleven thousand nine hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 60,027,400.- (sixty million twenty-seven thousand four hundred Euro) to EUR 79,339,300 (seventy-nine million three hundred thirty-nine thousand three hundred Euro) by the issuance of 193,119 (one hundred ninety-three thousand one hundred nineteen) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 173,806,159 (one hundred seventy-three million eight hundred six thousand one hundred fifty-nine Euro), out of

which an amount of EUR 1,931,190 (one million nine hundred thirty-one thousand one hundred ninety Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Whirlpool Europe B.V. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed of the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 19,311,900 (nineteen million three hundred eleven thousand nine hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 60,027,400 (sixty million twenty-seven thousand four hundred Euro) to EUR 79,339,300 (seventy-nine million three hundred thirty-nine thousand three hundred Euro), by the issuance of 193,119 (one hundred ninety-three thousand one hundred nineteen) new shares to WEBV (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 173,806,159 (one hundred seventy-three million eight hundred six thousand one hundred fifty-nine Euro) (the "Share Premium"), out of which an amount of EUR 1,931,190 (one million nine hundred thirty-one thousand one hundred ninety Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid by a contribution in kind consisting of the 19,323,057 (nineteen million three hundred twenty-three thousand fifty-seven) shares in the share capital of Whirlpool Luxembourg Holdings Merger S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, having a share capital of EUR 19,323,057 (nineteen million three hundred twenty-three thousand fifty-seven Euro) and in the process of registration with the Luxembourg RCS (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the Share Premium by WEBV through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes WEBV, here represented by Mrs. Da-Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by WEBV through the Contribution.

*Valuation*

The value of the Contribution amounts to EUR 193,118,059 (one hundred ninety-three million one hundred eighteen thousand fifty-nine Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated January 15, 2015.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Irene Frances Bellew Lenarduzzi, category A manager, with address at Via dei Castagni 12, 21020 Bodio Lomnago, Varese, Italy;
- b) Mr. Marc Zaal, category A manager, with address at Untere Mühle 4, 8260 Stein am Rhein, Switzerland;
- c) Mr. Lars Peter Davidsson, category A manager, with address at Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Switzerland;
- d) Mr. Tony Andrew Whiteman, category B manager, with address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg;
- e) Mr. Michael Lange, category B manager, with address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- f) Mr. Iain Macleod, category B manager, with address at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.



all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Whirlpool Europe B.V.: 554,386 (five hundred fifty-four thousand three hundred eighty-six) shares;
- Whirlpool Benelux N.V.: 39,767 (thirty-nine thousand seven hundred sixty-seven) shares and
- Whirlpool America Holdings Corp.: 199,240 (one hundred ninety-nine thousand two hundred forty) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at EUR 79,339,300 (seventy-nine million three hundred thirty-nine thousand three hundred Euro) divided into 793,393 (seven hundred ninety-three thousand three hundred ninety-three) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 7,000 (seven thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the power of attorney holder of the person appearing, the power of attorney holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de janvier à 14 heures trente, heure de Luxembourg.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Whirlpool Benelux N.V., une société anonyme organisée et constituée selon les lois belges, ayant son siège social sis à Nijverheidslaan 3, bus 1, 1853 Strombeek-Bever, enregistrée sous le numéro 0423.029.569 ("WP Belgium");

Whirlpool Europe B.V., une société à responsabilité limitée organisée et constituée selon les lois belges, ayant son siège social sis à Heerbaan 50-52, 4817 NL Breda, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 20082046 ("WEBV"); et

Whirlpool America Holdings Corp., une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, et numéro d'enregistrement 2317587 ("WAHC", ensemble avec WP Belgium et WEBV, les "Associés"),

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les Associés sont les associés de Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.331 (la "Société"), constituée par un acte notarié dressé par Maître Henri Hellinckx le 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 12 juillet 2008, numéro 1722.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par le notaire soussigné le 2 octobre 2013 publié au Mémorial en date du 16 décembre 2013, numéro 3198.

II.- Les 600.274 (six cent mille deux cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, lesquels les parties comparantes reconnaissent expressément en avoir été dûment et préalablement informées.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 19.311.900 EUR (dix-neuf millions trois cent onze mille neuf cent Euros), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 60.027.400 EUR (soixante millions vingt-sept mille quatre cent Euros) à 79.339.300 EUR (soixante-dix-neuf millions trois cent trente-neuf mille trois cents Euros), par l'émission de 193.119 (cent quatre-vingt-treize mille cent dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 173.806.159 EUR (cent soixante-treize millions huit cent six mille cent cinquante-neuf Euros), dont un montant de 1.931.190 EUR (un million neuf cent trente-et-un mille cent quatre-vingt dix Euros) doit être alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Whirlpool Europe B.V. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modifications du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 19.311.900 EUR (dix-neuf millions trois cent onze mille neuf cent Euros), de façon à augmenter ce dernier de son montant actuel de 60.027.400 EUR (soixante millions vingt-sept mille quatre cents Euros) à 79.339.300 EUR (soixante-dix-neuf millions trois cent trente-neuf mille trois cents Euros), par l'émission de 193.119 (cent quatre-vingt-treize mille cent dix-neuf) nouvelles parts sociales au profit de WEBV (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 173.806.159 EUR (cent soixante-treize millions huit cent six mille cent cinquante-neuf Euros) (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 1.931.190 EUR (un million neuf cent trente-et-un mille cent quatre-vingt dix Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature consistant en 19.323.057 (dix-neuf millions trois cent vingt-trois mille cinquante-sept) actions du capital social émis et actuel de Whirlpool Luxembourg Holdings Merger S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis à 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec un capital social de 19.323.057 EUR (dix-neuf millions trois cent vingt-trois mille cinquante-sept Euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.417 (l'"Apport").

#### *Troisième résolution:*

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions et de la Prime d'Emission par WEBV par le biais de l'Apport.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite WEBV, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par WEBV par le biais de l'Apport.

#### *Evaluation*

La valeur de l'Apport s'élève à 193.118.059 EUR (cent quatre-vingt-treize millions cent dix-huit mille cinquante-neuf Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport du 13 janvier 2015.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Interviennent alors:

- a) Mme Irene Frances Bellew Lenarduzzi, gérante de catégorie A, avec adresse sise à 12 Via dei Castagni, 21020 Bodio Lomnago, Varese, Italie;
  - b) M. Marc Zaal, gérant de catégorie A, avec adresse sise à Untere Mühlen 4, 8260 Stein am Rhein, Suisse;
  - c) M. Lars Peter Davidsson, gérant de catégorie A, avec adresse sise à Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Suisse;
  - d) M. Tony Andrew Whiteman, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;
  - e) M. Michael Lange, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - f) M. Iain Macleod, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,
- tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Whirlpool Europe B.V.: 554.386 (cinq cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales;
- Whirlpool Benelux N.V.: 39.767 (trente-neuf mille sept cent soixante-sept) parts sociales et
- Whirlpool America Holdings Corp.: 199.240 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante) parts sociales.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lire ce dernier comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à 79.339.300 EUR (soixante-dix-neuf millions trois cent trente-neuf mille trois cents Euros) divisé en 793.393 (sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales avec une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 7.000,- euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015016274/256.

(150018852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

## Le Rocher, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 189.362.

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Le Rocher", ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189.362, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2800 du 8 octobre 2014,

ayant un capital de dix millions quatre-vingt-douze mille sept cent huit euros (10.092.708,- EUR), représenté par dix millions quatre-vingt-douze mille sept cent huit (10.092.708) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maria BONDUE, née DOS SANTOS FERREIRA PINA gérante d'entreprises, demeurant au 51, rue Louis Pasteur 76130 Mont-Saint-Aignan, France

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume CHEVASSUS-MARCHE, compliance officier, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe BONDUE, gérant d'entreprises, demeurant au 51, rue Louis Pasteur 76130 Mont-Saint-Aignan, France.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### *Ordre du jour:*

Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement la société a également pour objet, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

La société pourra consentir tous concours, prêts, avances quels qu'en soient la nature, la durée ou le montant en faveur de toutes personnes physiques ou morales liées ou non. Elle pourra en outre se porter garante et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toutes personnes physiques ou morales liées ou non, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement.

La société a également pour objet, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

La société pourra consentir tous concours, prêts, avances quels qu'en soient la nature, la durée ou le montant en faveur de toutes personnes physiques ou morales liées ou non. Elle pourra en outre se porter garante et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toutes personnes physiques ou morales liées ou non, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria BONDUE, Guillaume CHEVASSUS-MARCHE, Philippe BONDUE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 janvier 2015. Relation GAC/2015/616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015015918/89.

(150018684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**Elektra Purchase No. 32 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 186.934.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 décembre 2014*

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Preeti Kotwani-Khitri de son mandat d'Administrateur, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

- De nommer Madame Catherine Pirrie, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et pour une durée maximale de 6 ans, en tant qu'Administrateur de la Société.

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, les administrateurs de la Société sont:

- Madame Petronella J.S. Dunselman, Administrateur;
- Madame Zamyra H. Cammans, Administrateur; et
- Madame Catherine Pirrie, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015015722/19.

(150019240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.603.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of January.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

AEW EUROPE, a société anonyme incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 1-3 rue des Italiens, F-75009 Paris, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Paris under number 409 039 914,

here represented by Danny MAJOR, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7 January 2015, which is, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, and shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents the entire share capital of AEW Europe S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90603, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on 19 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 146 on 12 February 2003.

The articles of association have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on 31 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 934 on 5 May 2009.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

- 1) Amendment to article 3 of the articles of association of the Company regarding the corporate purpose of the Company; and
- 2) Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolution:

*Sole Resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company regarding the corporate purpose of the Company in order to allow its activity as authorized alternative investment fund manager in compliance with the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

Therefore, the sole shareholder resolves that article 3 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate purpose.** The Corporate purpose of the Company is the management of alternative investment funds (" AIFs ") within the meaning and in compliance with the Directive 2011/61/EU regarding alternative investment fund managers as implemented in Luxembourg by the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the " AIFM Law ").

The management of AIFs shall comprise, at least, the portfolio management and the risk management functions in compliance with article 5.2 and Annex I of the AIFM Law.

The Company may also exercise other ancillary functions within the context of the collective management of an AIF, such as:

a) Administration in compliance with point 2 (a) of Annex I of the AIFM Law and which includes (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) share valuation and pricing (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unit-/shareholder register, (vi) distribution of income, (vii) unit/shares issues and redemptions, (viii) contract settlements (including certificate dispatch) and (ix) record keeping.

b) Marketing, distribution or placement of units, shares or interest in AIFs.

c) Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

The Company may further manage its own assets and perform any activities and actions which it considers useful or necessary for the accomplishment and development of its purpose, within the limits set forth by the law. It may hold, acquire, transfer its participations, in any form whatsoever, in any Luxembourg and foreign companies including the

granting of loans or guarantees, and act as a legal representative in the aforementioned companies and provide corporate services to the aforementioned companies and services to any companies belonging to the same group.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may therefore establish offices and / or branches in Luxembourg and abroad.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf janvier,

Pardevant, Maître Joëlle BADEN, notaire résidant à Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

AEW EUROPE, une société anonyme constituée et existant selon le droit Français, ayant son siège social à 1-3 rue des Italiens, F-75009 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409 039 914,

dûment représentée par Danny MAJOR, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 janvier 2015, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite partie comparante représente la totalité du capital social de AEW Europe S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société") une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90603, constituée par un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire résidant à Luxembourg, le 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 146 le 12 février 2003. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire résidant à Luxembourg, le 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 934 le 5 mai 2009.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare renoncer aux formalités de convocation et agit en tant qu'assemblée générale extraordinaire qui peut valablement délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1) Modification de l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société; et
- 2) Divers.

Ayant dûment examiné chaque point de l'ordre du jour, l'associé unique adopte, et requiert du notaire d'acter la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société afin de lui permettre d'exercer sa fonction de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs autorisés conformément à la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

Par conséquent, l'associé unique décide que l'article 3 des statuts de la Société aura désormais de la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs») au sens de et en conformité avec la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs telle que transposée en droit luxembourgeois par la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).

La gestion de FIAs s'entend, à tout le moins, de la gestion du portefeuille et de la gestion des risques en conformité avec l'article 5.2 et l'Annexe I de la Loi AIFM.

La Société peut également exercer d'autres fonctions à titre complémentaire dans le cadre de la gestion collective d'un FIA, telles que:

- a) Administration conformément à l'Annexe I alinéa 2 (a) de la Loi AIFM et qui comprend (i) les services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) les demandes de renseignements des clients, (iii) l'évaluation et la détermination de

la valeur des parts (y compris les aspects fiscaux), (iv) le contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) la tenue du registre des porteurs de parts et/ou actionnaires, (vi) la répartition des revenus, (vii) les émissions et rachats de parts ou actions, (viii) les règlements des contrats (y compris l'envoi des certificats), et (ix) l'enregistrement et conservation des opérations.

b) Commercialisation, distribution ou placement de parts, actions ou intérêts dans des FIAs.

c) Activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société peut en outre gérer ses propres actifs et effectuer toutes les opérations et activités considérées comme utiles ou nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, tout en restant dans les limites prévues par la loi. Elle peut détenir, acquérir, céder des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entités de droit luxembourgeois ou étranger incluant l'octroi de prêts avances ou garanties, et exercer toute fonction de représentants légaux dans lesdites sociétés et fournir toutes prestations de nature corporate pour lesdites sociétés et des prestations de services au bénéfice des sociétés de son groupe.

La Société peut fournir ses services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin établir des bureaux et / ou des branches représentatives au Luxembourg et à l'étranger.»

#### *Coûts et Dépenses*

Les coûts, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront supportés par la Société à la suite de cet acte sont estimées à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même jour qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; sur la demande de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MAJOR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 janvier 2015. 1LAC / 2015 / 987. Reçu soixante-quinze euros- 75,-

*Le Receveur (signé): THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016329/144.

(150019706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

#### **Chauffage Nuddelsfabrik S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 181.350,00.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 61.252.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Dudelange le 16 septembre 2014 à 18.30 heures*

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Leila BURKHART et Monsieur Michel MARCHAND jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée nomme Madame Nadine WELTER, 40 A Leischemer L-3209 Bettembourg, comme nouveau membre du conseil d'administration pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée mandate la société A3T S.A., 44 bvd G-D. Charlotte L-1330 Luxembourg, entant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2015015651/18.

(150019084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---